

## **FAQ GARANTIE**

### **Principe et Couverture**

#### **Pourquoi garantir un système de câblage ?**

Aujourd'hui un système de câblage est un investissement pour une durée de 7 à 12 ans en fonction des performances que l'on souhaite disposer. Les performances du système de câblage ne doivent donc pas se dégrader au cours du temps puisqu'il devra supporter plusieurs générations d'équipements actifs, et donc des évolutions en terme de débit.

En effet, les câblages de catégorie 6 installés actuellement ne sont utilisés que pour des débits de 100Mbits ou 1 Gbits. Leur utilisation en tant que câblage de Catégorie 6 ne sera réelle que dans quelques années. Il sera donc nécessaire à ce moment qu'ils disposent bien de leurs caractéristiques initiales.

Seule une garantie peut vous assurer cette assurance de fonctionnement.

#### **La durée de la garantie est-elle le facteur le plus important ?**

La durée d'une garantie est un facteur important, mais pas décisif. En effet, une garantie qui ne porterait que sur la couleur du connecteur peut être donnée à vie sans réel engagement de la part du constructeur. Aujourd'hui une garantie doit être jugée en priorité par rapport à sa couverture, à partir du moment où sa durée excède la durée de vie des systèmes de câblage.

Les durées de garantie SIEMON sont :

- ▲ 20 ans pour les liens cuivre et optique
- ▲ 5 ans pour les produits vendus hors système de câblage

### Que doit couvrir une garantie ?

Afin de répondre à cette question, nous allons au préalable détailler ce qui entre en ligne de compte dans le coût d'une installation de câblage réseaux. Les produits directement liés au câblage représentent 50% du budget. Les 50% restant sont représentés par la main d'œuvre liée à l'installation du câblage. Le tout devant être fonctionnel et opérationnel avec les équipements actifs choisis par le client final.

Donc une garantie doit couvrir 100% de votre investissement et sa fonctionnalité avec vos équipements actifs.

### ***Les premiers éléments qui doivent être couverts par une garantie sont :***

#### **1) Les produits**

- ▲ Prise
- ▲ Câble
- ▲ Cordons (si installés)
- ▲ Accessoires (panneaux, tiroirs etc...)

#### **2) Les performances**

- ▲ Performances du lien permanent
- ▲ Performances du lien Channel

#### **3) La main d'œuvre**

- ▲ La garantie concernant la main d'œuvre doit prendre en compte le coût de la ré-installation d'un lien non fonctionnel du à un produit défectueux.

#### **4) Les applications**

- ▲ La garantie doit porter sur l'utilisation qui sera faite du réseau

### Parmi tous ces éléments que couvre la garantie SIEMON ?

Aujourd'hui la garantie SIEMON peut être demandée dans deux cadres d'installation spécifique :

- ▲ **Garantie Permanent Link** : dans le cas d'une installation dont les cordons ne sont pas des cordons SIEMON.
- ▲ **Garantie Channel** : Dans le cas d'une installation ou les cordons installés sont de la marque SIEMON.

La couverture offerte par ces 2 types de garantie est différente :

#### **La garantie Permanent Link couvre :**

- ▲ Les produits
- ▲ Les performances
- ▲ La main d'œuvre

#### **La garantie Channel couvre :**

- ▲ Les produits
- ▲ Les performances
- ▲ La main d'œuvre
- ▲ Les applications

### Quel est le contenu de la garantie portant sur les produits ?

Une garantie produits couvre le fonctionnement et la tenue dans le temps du produit. Cette garantie est d'une durée de 5 ans dans le cadre de l'installation hors système de câblage.

Elle a pour objet de couvrir tous les défauts de fabrication pouvant altérer le fonctionnement des produits. La durée de cette garantie est étendue à 20 ans dans le cadre d'un système de câblage SIEMON.

Dans le cadre de cette garantie SIEMON s'engage à remplacer tout produit présentant un défaut. Cette garantie est donc disponible sur l'ensemble des produits SIEMON : Cordons, câbles, connecteurs, panneaux et accessoires.

### Quel est le contenu de la garantie portant sur les performances ?

La garantie des performances porte sur les caractéristiques électriques des liens installés. Ces performances sont définies en fonction des paramètres électriques de la norme ISO ou EIA/TIA considérée pour la Catégorie des composants installés.

Aujourd'hui il est important de s'assurer que les composants et le lien dispose de **marge supplémentaire par rapport aux limites** définies dans la norme et ce pour l'ensemble des paramètres concernés. Ces marges supplémentaires ne doivent pas être indiquées pour une fréquence, mais pour **toute la plage de fréquence** concernée par la catégorie de composants. En effet, les protocoles que vous serez amené à faire transiter sur votre réseau informatique ne sont pas limités à une fréquence fixe, mais travaillent bien sur une plage de fréquence (le 100Base Tx fonctionne sur une plage de fréquence de 16 à 80MHz). Bien entendu les valeurs données ne doivent pas correspondre à une moyenne des valeurs obtenues sur les 4 paires mais aux **pires valeurs** obtenues les **conditions les plus défavorables**.

Le tableau reproduit ci-après est un exemple des valeurs qui vous sont garanties par contrat pour un lien Siemon en catégorie 6.

Ces valeurs sont calculées sur les bases suivantes :

- ▲ Marge indiquée pour l'ensemble des fréquences de 1 à 300MHz
- ▲ Marge indiquée pour la configuration la plus difficile ( 4 points de coupures)
- ▲ Marge indiquée pour les pires valeurs obtenues et non la moyenne des valeurs.
- ▲ Marges garanties pour l'ensemble des paramètres

Parameter	Premium 6 @100 MHz	Premium 6 @200MHz	Premium 6 @250 MHz	Premium 6 @300 MHz	Margin 1-300MHz Over Category 6
Insertion Loss	19.0	27.4	30.9	34.1	0.1
NEXT Loss	43.9	39.3	37.8	36.6	2.9
PS NEXT Loss	41.9	37.3	35.8	34.6	3.5
ACR	24.9	11.9	6.9	2.5	3.1
PS ACR	22.9	9.9	4.9	0.5	3.6
ELFEXT	26.3	20.3	18.3	16.8	3.0
PS ELFEXT	23.4	17.3	15.4	13.8	3.0
Return Loss	14.7	11.7	10.7	9.9	0.6
Prop Delay	528	527	526	526	20
Delay Skew	40	40	40	40	10

Tableau donné à titre indicatif, les valeurs pouvant être modifiées sans préavis.

### Quel est le contenu de la garantie portant sur la main d'oeuvre ?

Il est important de prendre en considération la main d'œuvre sur une installation de câblage. En effet, cette dernière représente au minimum 50% du coût d'une installation. Ce pourcentage, augmentera dans le cas d'un re-câblage sur une installation existante, avec notamment la prise en compte des coûts de dépose de l'installation précédente.

De plus dans le cadre d'une garantie globale, il est primordial d'intégrer la main d'œuvre, puisque remplacer un composant sans prévoir sa mise en œuvre ne résout aucun problème.

Dans le cadre de sa garantie SIEMON propose une couverture étendue prenant en compte la main d'œuvre. Cette garantie qui est formalisée directement entre le fabricant et le client final permet de s'assurer que même en cas de cessation de l'activité de l'installateur, le client sera toujours assuré en cas de problème de la remise en état de son installation et du remplacement des composants défectueux.

### Quel est le contenu de la garantie portant sur les applications ?

Un réseau informatique a pour objet de faire transiter des données à l'aide d'un protocole spécifique. Si à l'instant « T » on installe un système de câblage dont les capacités dépassent le besoin actuel des protocoles, disposer d'une garantie indiquant que les protocoles actuels fonctionnent sur ce câblage n'apporte rien.

En effet, lorsque l'on installe un système de câblage on investit en principe sur une durée moyenne de 10 ans, ce qui représente environ 3 cycles de changements d'équipements actifs et donc d'évolution de protocole.

Aujourd'hui quand on installe un réseau, il faut donc disposer d'une garantie portant bien évidemment sur les **applications actuelles** mais aussi sur les **applications futures** définies pour cette catégorie de câblage par les comités de normalisation qui sont : l'ISO, l'EIA, l'ANSI, l'IEEE et l'ATM Forum.

Cette couverture étendue aux applications existantes et futures est assurée par le système de garantie SIEMON.

### Peut-on faire évoluer son système d'une garantie permanent link vers une garantie Channel ?

Oui ; En effet un client ayant une installation SIEMON couverte par une garantie Permanent Link peut s'il le souhaite à tout moment évoluer vers une garantie Channel couvrant les application. Pour cela il lui suffit d'installer des cordons de la marque SIEMON, et de faire la demande auprès du service technique de SIEMON, et ce sans avoir besoin de re-tester l'installation.

## **GARANTIE SIEMON 20 ANS**

- ▲ **Produits**  
Connecteurs, câbles, jarretières, panneaux (fibre et cuivre)
- ▲ **Main d'œuvre**  
Prise en charge totale de l'installation réalisée par un CI
- ▲ **Performances**  
Garantie des performances du lien et du channel pour l'ensemble des paramètres sur toute la bande de fréquence
- ▲ **Applications existantes**  
Garantie de fonctionnement pour l'ensemble des protocoles actuels définis pour la catégorie du câblage
- ▲ **Applications futures**  
Garantie de fonctionnement pour l'ensemble des protocoles qui seront définis pour cette catégorie de câblage

[www.siemon.com](http://www.siemon.com)